

Lignes directrices pour remplir le formulaire d'évaluation de l'officiel de course national (OCN) de Voile Canada (VC)

En vigueur à partir du 28 février 2022

- Merci d'avoir accepté d'évaluer un candidat à la certification « Officiel de course national » (OCN).
- Vous devez avoir le statut d'OCN certifié (les OCN certifiés par VC qui deviennent des OCI conservent la certification délivrée par VC en date de l'événement pour lequel vous fournissez une référence. Un juge ou un arbitre national certifié peut agir à titre d'évaluateur avec l'autorisation préalable du Sous-comité de la gestion des courses (SCGC), à la condition que le rôle d'évaluateur soit la seule fonction remplie lors de l'événement en question.
- Vous procéderez à l'évaluation lors d'une compétition dans le cadre de laquelle le candidat agira à titre d'officiel de course sur le parcours.
- Vous devrez notamment évaluer tous les critères publiés pour les OCN, y compris ceux qui sont énumérés plus bas.
- Vous remplissez un rôle consultatif : toutes les décisions relatives à la certification incombent au SCGC. Nous vous demandons de fournir des informations précises à propos des critères s'appliquant à chaque catégorie du formulaire d'évaluation. Vous devez également formuler une évaluation globale à la fin du formulaire.
- Vous devez avoir accepté d'évaluer le candidat avant la tenue de l'événement lors duquel l'évaluation doit avoir lieu.
- Vous devez observer le travail du candidat aussi bien sur l'eau qu'à terre pendant l'événement concerné.
- Vous devez vous trouver sur le bateau-comité pendant toute la durée de l'événement concerné.
- Si vous avez des liens personnels, familiaux ou financiers avec le candidat ou que vous vous trouvez dans toute autre situation qui pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts, vous devez refuser de fournir une référence au candidat. Voir la définition de « conflit d'intérêts » figurant dans les *Règles de course à la voile*. Si vous n'êtes pas certain que la situation représente un conflit d'intérêts, nous vous invitons à communiquer avec le président du SCGC.
- Vous autorisez le président du SCGC à vous contacter s'il y a des questions à propos de l'évaluation.
- Vous devez soumettre votre évaluation dans les deux semaines suivant l'événement lors duquel le candidat est évalué (des exceptions peuvent être accordées à l'avance par le SCGC en ce qui concerne ce délai).
- Le SCGC vise à protéger vos renseignements personnels. Le contenu de votre évaluation ne sera pas communiqué directement au candidat sans que vous y consentiez au préalable, mais le SCGC pourrait aborder certains des enjeux que vous soulevez dans le formulaire avec le candidat.
- Votre rôle consiste principalement à évaluer la performance actuelle du candidat. Votre contribution en tant que mentor est appréciée, mais elle devrait uniquement survenir une fois que l'évaluation est achevée.
- Lorsque vous avez fini de remplir l'évaluation, transmettez-la par courriel à l'adresse official@sailing.ca.

Pour chacune des sections du formulaire, vous devez indiquer si le candidat « répond à la norme pour les OCN » ou « ne répond pas à la norme pour les OCN », ou encore utiliser la mention « ne sait pas ».

Répond à la norme pour les OCN	Les preuves et votre évaluation démontrent que l'officiel de course respecte TOUS les critères individuels associés à cette catégorie. Seules quelques lacunes mineures ont été observées. Il n'est pas nécessaire de fournir des détails à leur sujet dans le formulaire. Le SCGC apprécierait toutefois que vous mentionniez tout point à améliorer ou qualité particulière constaté dans le travail du candidat.
Ne répond pas à la norme pour les OCN	Les preuves et votre évaluation démontrent que l'officiel de course ne respecte pas certains des critères associés à cette catégorie. En choisissant cette mention, vous indiquez qu'à votre avis, l'officiel de course ne possède pas les qualifications attendues de la part d'un officiel de course national. Veuillez énumérer les critères qui ne sont pas respectés et fournir des commentaires écrits à propos de toute lacune observée.
Ne sait pas	Vous ne disposez pas de suffisamment de preuves pour porter un jugement valable. Veuillez expliquer pourquoi vos preuves sont insuffisantes.

Critères à considérer dans chaque section

1. Connaissance et application des règles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Démonstre une connaissance appropriée des règles, particulièrement des définitions et de la Partie 3, et applique correctement les règles. 2. Applique les lignes directrices et le livre des cas de World Sailing (WS), selon ce qui est approprié dans le cadre de l'événement. 3. Respecte les normes de WS pour les instructions de course. 4. Adapte de façon appropriée les limites de vitesse du vent et l'application de la RCV 42 en fonction de la classe.
2. Gestion de la zone de course	<ol style="list-style-type: none"> 1. Se conforme aux procédures établies par le comité de course. 2. Établit le parcours et son format de manière appropriée. 3. Respecte l'horaire des courses. Réduit les retards au minimum.

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Gère le parcours avec constance durant la régata. 5. Respecte les procédures réglementaires de Voile Canada / World Sailing en matière de gestion de parcours. 6. Connaît et applique les procédures de sûreté, de sécurité et de sauvetage pour tous les participants, p. ex., concurrents, officiels, etc. 7. Utilise les technologies de gestion de course avec compétence, y compris les GPS, les anémomètres, les boussoles, les télémètres, les tableaux pour les temps cibles, etc.
3. Adaptation aux conditions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prête attention aux prévisions météorologiques et agit en conséquence. 2. Observe les sautes de vent et la force des vents pendant la course et réagit de manière appropriée. 3. Comprend et tient compte des facteurs locaux qui ont une incidence sur la course. 4. Ajuste la ligne de départ et le parcours en tenant compte des courants et des marées. 5. Établit des parcours adéquats (longueur et format) en tenant compte des conditions existantes et des caractéristiques de la classe.
4. Leadership	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voit « la situation dans son ensemble » pour la course et l'événement en entier. 2. Écoute bien les opinions et les points de vue des membres du comité de course. 3. Maintient une communication adéquate et des relations productives avec les membres du comité de course. 4. Reconnaît les partis pris au sein de l'équipe du comité de course et facilite la résolution équitable des situations où il y a un parti pris. 5. Accepte les rétroactions des participants et leur donne suite (au besoin). 6. Fournit un encadrement efficace. Aide les membres de l'équipe à remplir leur rôle avec succès. 7. Au besoin, délègue les tâches de manière appropriée. 8. Dirige l'équipe avec autorité tout en traitant les membres avec respect. 9. Donne des ordres clairs en employant un ton adéquat. 10. Maintient des relations efficaces, collégiales et appropriées avec tous les officiels, p. ex., autorité organisatrice, jury, etc. 11. Collabore efficacement avec le comité organisateur avant, pendant et après l'événement. 12. Accomplit toutes ses tâches avec ponctualité.
5. Communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communique clairement en utilisant la terminologie normalisée de la gestion de course. 2. Communique clairement avec les concurrents et les organisateurs. 3. Communique ses décisions et les motifs sur lesquels elles reposent de manière concise. 4. Utilise les compétences et les protocoles VHF appropriés.
6. Tempérament et comportement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Se conforme aux codes de conduite de VC et de WS. 2. Gère son stress, et prend des décisions adéquates et cohérentes. 3. Maintient des relations appropriées avec tous les intervenants, p. ex., organisateurs, juges, concurrents, entraîneurs, médias, etc. 4. Est cordial et poli, mais conserve une distance convenable par rapport aux concurrents, aux entraîneurs et aux chefs d'équipe. 5. Adhère en tout temps à un code vestimentaire de circonstance (sur l'eau, au bureau ou lors des activités sociales après le travail). 6. N'est pas sous l'influence de la drogue ou de l'alcool lors de l'exercice de ses fonctions d'officiel.
7. Condition physique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Est capable de passer de longues journées sur l'eau, même dans un bateau de petite dimension et dans des conditions météorologiques difficiles. 2. A un niveau de mobilité adéquat pour accomplir toutes les tâches dans des conditions modérées, en tenant compte de toute mesure d'adaptation appropriée en cas de handicap. 3. Est capable de diriger une réunion et d'y participer et d'y contribuer après avoir passé une longue journée sur l'eau.